



57^e session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur l'Ukraine (mise à jour orale, résolutions CDH 49/1 et S-34/1)

Intervention du Luxembourg

23 septembre 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et remercie la Commission d'enquête pour sa mise à jour et pour son travail.

La Russie méprise les principes fondamentaux du droit international humanitaire et ses obligations en matière de droits humains en Ukraine. Les frappes aériennes incessantes et indiscriminées contre les civils ukrainiens et les infrastructures critiques l'illustrent. L'objectif est clairement de rendre la vie des civils plus difficile à l'approche de l'hiver.

Ma délégation réitère son indignation face au traitement abject que les forces russes font souffrir aux prisonniers de guerre ukrainiens. Les traitements implacables et brutaux, infligeant des souffrances physiques et psychologiques pendant presque toute la durée de leur détention, montrent un dédain flagrant de la dignité humaine.

Un grand nombre des violations susmentionnées constituent des crimes de guerre ; leur perpétration systématique en fait aussi des crimes contre l'humanité. La lutte contre l'impunité pour ces crimes intolérables et le crime d'agression est une obligation pour la communauté internationale dans son ensemble. Le travail de documentation et d'enquête de la Commission doit nous inciter à continuer notre soutien à l'Ukraine par tous les moyens.

Madame et Messieurs les membres de la Commission d'enquête,

Pourriez-vous davantage élaborer sur les éléments qui vous font conclure que la Russie fait usage systématique et ordonné de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants envers les prisonniers de guerre ukrainiens dans le cadre de l'invasion russe de l'Ukraine ?

Je vous remercie.

(246 mots)